

Canal Seine-Nord Europe

Le Canal Seine-Nord Europe est conçu dans le respect des trois principaux axes du développement durable.

- Aspect environnemental : Ce projet est réalisé selon une démarche d'écoconception, pour limiter les impacts sur l'environnement et optimiser la performance environnementale du projet.
- Aspects social et sociétal : Le Canal Seine-Nord Europe permettra le développement de l'économie locale dont la création d'emplois locaux et la mise en place de mesures d'insertion, respect et amélioration du cadre de vie.
- Aspect économique : L'implantation du Canal Seine Nord-Europe sur notre territoire apportera des retombées économiques positives directes et indirectes.

Le Canal Seine-Nord Europe reliera en 2028 l'Oise au canal Dunkerque-Escaut, sur 107 km de Compiègne à Aubencheul-au-Bac, près de Cambrai. Les études et les échanges menés depuis 2020 par la Société du Canal Seine-Nord Europe, maître d'ouvrage avec les acteurs du territoire (élus et profession agricole en particulier) ont permis de préciser le tracé définitif du Canal, de définir les rétablissements des voiries, de préciser l'articulation avec le futur port de Péronne et de concevoir les aménagements environnementaux et paysagers pour réussir l'insertion de l'ouvrage.

Le Canal Seine-Nord Europe, où en est-on ?

En 2022, les études dites « de Projet » ont démarré sur le secteur 2, dont fait partie la ville de Péronne, afin de préciser davantage les différents aménagements et définir l'organisation des chantiers. Cette phase de projet aboutira à la production des dossiers pour les marchés de travaux. En parallèle, sont menées plusieurs procédures administratives, en particulier celle de demande d'autorisation environnementale, préalable au lancement des travaux, et les acquisitions foncières. Sur le terrain, les sondages géotechniques se poursuivent et les diagnostics archéologiques ont démarré cet été 2022 sur le secteur d'Allaines. Les travaux préparatoires devraient commencer à partir de 2023 avec le dévoiement des réseaux. Les travaux principaux démarreront en 2024.

Le port intérieur de Péronne

Péronne accueillera l'un des quatre ports intérieurs du Canal Seine-Nord Europe. Il s'implantera au sud de notre territoire dans la continuité de la zone économique de la Chapelette. Les ports intérieurs constituent des opportunités pour l'implantation de nouvelles entreprises recourant au transport fluvial (produits alimentaires, agro-industries, matériaux de construction, conteneurs, chimie ...) ou pour des entreprises déjà présentes sur le territoire et désireuses de profiter des nouvelles solutions de report modal, économiques et écologiques, offertes par la voie d'eau à grand gabarit.

Le port intérieur s'étendra sur 43,4 hectares, dont 11,2 hectares consacrés au terminal portuaire. Le quai de 400 mètres de long en rive Est du Canal Seine-Nord Europe permettra le transbordement de marchandises de type conteneurs, vracs, colis lourds et produits pétroliers. 30,2 hectares correspondront à la zone d'activités qui offrira des possibilités d'implantation d'entreprises des secteurs de l'industrie, de la logistique, ainsi que des services aux entreprises. À noter que 2 hectares sont réservés pour le centre principal de maintenance du Canal avec quelques dizaines d'emplois supplémentaires à la clé.

Le choix de sa localisation répond à une logique de desserte - le port est situé à proximité des autoroutes A1 et A 29, ainsi que de la gare TGV Haute-Picardie, lui fournissant un atout stratégique. Son emplacement permet aussi de le connecter à la zone d'activités de la Chapelette et à la friche Flodor, future zone d'activité la Croisette, en cours de reconversion par la Communauté de Communes de la Haute-Somme (CCHS).

Les études du port intérieur de Péronne font l'objet d'un partenariat entre la Région Hauts-de-France, la CCHS, et la Société du Canal Seine-Nord Europe, avec le soutien financier de l'Union européenne. La Région Hauts-de-France en assure provisoirement la maîtrise d'ouvrage.

Le chantier du Canal Seine-Nord Europe, une chance pour l'Emploi

Le Canal Seine-Nord Europe mobilisera globalement plus de 6000 personnes au plus fort du chantier, dont environ 3000 emplois spécialement créés. Les travaux dans la Somme pourraient concentrer de l'ordre de 1/3 des compagnons. À cela s'ajouteront les nombreux emplois indirects, dans les secteurs de l'hébergement, de la restauration, ou encore du transport. Les nouvelles activités économiques, développées grâce au Canal une fois mis en service, seront également sources d'emplois locaux. La démarche Grand Chantier est un dispositif exceptionnel visant à accompagner la réalisation de grands projets. Co-pilotée par le Préfet des Hauts-de-France et la Région Hauts-de-France, cette démarche consiste à faire de la réussite du Canal Seine-Nord Europe celle des territoires en anticipant le chantier, pour en optimiser les retombées économiques et sociales pour les habitants et les entreprises : emploi, formation, insertion, accueil du chantier. Pour en savoir plus, consultez la rubrique Emploi et Développement Économique du site internet du projet.

L'arrêté inter-préfectoral en date du 9 août 2024 portant autorisation environnementale au titre de l'article L. 181-1 du code de l'environnement de construire et d'exploiter les secteurs n° 2 à 6 du canal à grand gabarit Seine-Nord Europe (CSNE) de PASSEL (Oise) à AUCHENBEUL-AU-BAC (Nord) relatif à la demande d'autorisation environnementale présentée par la SOCIÉTÉ DU CANAL SEINE-NORD EUROPE est dès à présent consultable sur le site internet des services de l'État dans le département de la Somme.

Un exemplaire papier se trouve également à disposition du public auprès de l'accueil de la mairie.

[Je clique ici pour le consulter](#)
